



**Assemblée générale ordinaire  
2019  
bilan sur les différents dossiers**

**Le directoire plus d'un an déjà !**

Katy Tréca

Rappel - Lors de l'AG 2018 a été annoncé un changement de fonctionnement **en test** sur un mode directoire. Pourquoi ? Depuis plusieurs années, le changement de Présidence pose des problèmes en termes de candidatures dans de nombreuses associations. La crainte majeure reposant sur la responsabilité globale de l'association sur n mandats d'un an. L'idée était donc comme ce la se fait de plus en plus de supprimer le mode pyramide.

Qu'entend-on par Directoire ?

Une organisation non pyramidale avec partage officiel des responsabilités. Une charge de dossiers pour chacun mais sans rôle prédéfini, notamment sans un(e) président(e). Charge au groupe de s'organiser au cas par cas pour répondre à toutes questions et désigner un(e) représentant(e) ponctuel. A ce jour, personne du groupe n'ayant la compétence juridique en cas de besoin il faudra faire appel à l'extérieur et désigner un(e) représentante. Comme nous l'avons déjà fait.

Statutairement, aucun problème

- La loi de 1901 n'impose aucun mode d'organisation pour les associations, même le terme de « président » n'y figure pas.
- Le fait d'élire un bureau composé d'un président, d'un(e) secrétaire et d'un trésorier est un usage courant mais n'est ni une règle ni une généralité.

En revanche les statuts doivent être clairs sur le mode de fonctionnement de l'association notamment pour la préfecture. Tant qu'il ne sont pas changés, les rôles ne sont pas effacés.

Le mode de fonctionnement pourrait aussi être clarifié au sein d'un règlement intérieur histoire d'en faciliter l'évolution.

Bilan d'une année - Le fonctionnement n'a pas posé de problème particulier a priori, à vérifier en AG, l'année COVID a apporté un ralentissement global qui a certainement eu une influence. J'ai noté aussi de en plus en plus de mal à suivre les différents dossiers et engagements. Nous ne sommes plus assez nombreux au conseil d'administration.

**Résultat**, l'avis des adhérents est important sur ce point. Le changement a été validé en assemblée générale tant sur l'appellation que sur l'adaptation éventuelle des statuts.

Il a donc été demandé en séance : l'avis du directoire, l'avis des présents et quelles améliorations apporter.

**En conclusion** : l'appellation CA est conservée et les statuts ne seront pas modifiés maintenant cf. PV.



## Nuisances sonores

Jean Valli et Françoise Martin

### 1— NUISANCES SONORES AERIENNES : AERODROME DE TOUSSUS-LE-NOBLE

Propriétaire : ADP / 5<sup>e</sup> aéroport de France en terme de nombre de mouvements !

#### A— Rappel des activités de l'aérodrome

a— typologie des vols : VFR (vols à vue : aviation légère)

IFR ( vols aux instruments : jets, aviation d'affaire,...)  
hélicoptères

b— trafic : en 2019 : 135 087 mouvements, dont 125 027 trafic VFR (avions légers + hélicos.)  
10 060 trafic IFR (jets)

en moyenne sur 10 ans : =vols VFR : 90 % (85 % avions légers et 15 % hélicos.)

sur les 85 % de vols d'avions légers : 55 % tours de piste

10 % vols locaux

30 % vols voyage

=vols IFR : 10 %

B— Rappel de l'Alliance-Associative : regroupement une quarantaine d'associations, dont les principales des communes limitrophes de l'aérodrome comme l'ADVMC

C— Rappel des instances de concertation et de discussion ;

= le Comité de suivi de la Charte (CSC), négocie les points de la charte, entre usagers, DGAC, ADP, élus et associations de riverains.

= la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) statue sur les décisions prises au cours des CSC.

D— Nouvelle carte pédagogique : voir planche

E— Expérimentation Calipso : s'est déroulée en 2019 du premier avril au 30 septembre

a— principe : diminuer les nuisances sonores sur les W-E et JF en interdisant les vols des avions les plus bruyants, en contre-partie d'une autorisation de vol pendant la plage de silence des avions les moins bruyants.

b— méthodologie : classification des avions selon leur indice de performance sonore (AàC)

c— échec : les mesures et le sondage auprès des riverains n'ont pas permis de noter une baisse de la perception des nuisances sonores

F— Pétition : démarrée en juin 2020 et toujours ouverte, voir diaporama

a— participation : plus de 2700 signatures à ce jour

b— appel à des actions à prévoir : ex.congrès PNR, manifestation devant préfecture, sit-in sur l'aérodrome,..

G— Appy Flight : application de signalement en temps réel de toute anomalie de vol(trajectoire, altitude, bruit intense,..) fonctionne sur smartphone Android ( iOS pour Iphone à l'étude)

### 2— NUISANCES SONORES TERRESTRES :

A— Route : motos (système méduse) : radars déjà installés en partie, permet l'identification du contrevenant et sa verbalisation.

B-- Jardinage, bricolage

## Animations et Eco-Citoyenneté

Françoise Martin

### En 2019 nos animations ont été proposées à tous et gratuites

- Forum des associations : animation questionnaire avec distribution de lots ;
- Journée du patrimoine : visite commentée du domaine d'Ors, de la réserve et de la salle d'exposition ;
- Chantiers participatifs : en partenariat avec le PNR pour l'entretien de la réserve.

## Terre et Cité

Le but de Terre et Cité est la préservation des terres agricoles et leur valorisation. Elle est constituée de 4 collèges : agriculteur, collectivités, société civile et associations. Nous sommes dans le collège des associations.

Après le décès de Thomas Joly, ancien président, c'est Caroline Doucerain, Maire des Loges en Josas qui a repris la présidence en 2019.

Des grands axes de travail ont été fixés en 2019

Le manger local : les fermes, les AMAP, les Epi....

La préservation de la ZPNAF avec l'impact des aménagements du plateau de Saclay et de la L18.

Le vivre ensemble : entre agriculteurs et citoyens ; animations et éducation auprès des enfants.

Favoriser l'établissement de nouveaux agriculteurs en recherche de logement pour les employés.

Travail en coopération avec des chercheurs.

## Participation aux actions ADER et autres

### Avancement de la restauration de l'alimentation des fontaines de Versailles par le réseau des étangs et rigoles du plateau de Saclay

Ce projet continue d'avancer doucement. Le statut de cours d'eau donné aux rigoles a été confirmé.

Quant à leur gestion, elle est de ce fait confiée directement aux syndicats de rivière : le SIAVB pour le versant de la Bièvre, et le SIAVHY pour le versant de l'Yvette, sans passer par un organisme

complémentaire. Le SYB, qui gérait jusque là les rigoles, a été supprimé au 1er janvier 2020.

Le SIAVB est très impliqué pour faire avancer les différentes études permettant de réinstaurer une bonne circulation de l'eau dans les rigoles et aqueducs et pour permettre de mieux réguler les eaux et ainsi limiter les inondations.



## **Observatoire ornithologique**

Françoise Martin (suite)

Le 20 juin 2019 a eu lieu la pose du 1er pieu de l'observatoire ornithologique des étangs de Saclay.

ADER est un des principaux acteurs de cette création.

## **Les actions menées en 2019**

Afin de faire connaître le réseau hydraulique du plateau plusieurs visites des rigoles à pied ou en bus ont été organisées : pour les particuliers, pour la Société des Amis de Versailles, agents de la DDT du 91....

Participation à plusieurs enquêtes publiques, congrès et dossiers afin de préserver les rigoles : congrès biodiversité, L18, signalétique ZPNAF, rigole de Corbeville.....

## **Ors**

Des subventions ont été prévues et réparties entre le PNR et la commune afin d'installer une signalétique de l'espace naturel protégé.

Le moulin a été classé par la Région Ile-de-France comme bâtiment d'intérêt patrimonial régional

La renaturation de la Mérantaise suit son cours. Des réunions de présentation du prochain trajet sont prévues. Ce projet s'étend des près Bicheret au moulin des Vassaux.



## Les dossiers de recours du directoire

Katy Tréca

### La ligne 18

Rappel - Nous sommes 2 de l'association à suivre un groupe de travail constitué de 4 maires et de nombreuses associations de défenses du plateau de Saclay. Ce groupe de travail riche en diversité représente 2 points de vue différents. Les maires sont pour le métro mais enterré, les associations sont contre un métro, notamment entre Saclay et St Quentin.

**Pourquoi contre** : parce qu'il est ruineux, pas adapté au besoin des riverains qui n'en supporteront que les nuisances, notamment les agriculteurs du secteur. Plusieurs rapports le donne non rentable à 30 ans.

Les associations craignent une urbanisation tout le long du parcours pour le rentabiliser. Cette urbanisation signera la fin de l'agriculture sur le plateau.

Ce groupe a déposé plusieurs recours. Le dernier contre la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de la L18. Après le rejet par le Conseil d'État de ce recours des associations :

- COLOS, un collectif de 120 associations autour du plateau de Saclay a démontré que l'évaluation socio-économique a été fabriquée de toutes pièces ;
- Le rapport a été communiqué au ministre de l'Économie et des Finances.

Le gouvernement a demandé à la SGP de faire une économie de 10 %. La SGP envisage de mettre au sol la partie du tracé à l'ouest de Saclay prévue en viaduc. À ce jour, l'étude de la SGP est toujours en cours ; le coût annoncé est de 1,4 milliard de plus pour la seule partie Orly-Saclay ! **À suivre !!!**

Pour en savoir plus sur cette L18 et la dernière enquête publique [c'est ici](#)

### La dernière zone urbanisable du village

**Rappel** - le projet de centre commercial et aménagements divers, qui devait voir le jour à partir de 2014 n'est toujours pas là mais il n'est pas mort. **Restons vigilants(es)**. Plusieurs PC ont été attribués en 2017 et 2018, notamment Chateauthel qui fut ensuite annulé. Par ordonnance du 23 juillet 2019 le Préfet ordonne à la commune de verser 1000€. **Nous n'avons rien vu !** Après l'approbation de la modification n°1 du PLU lors de la séance du conseil municipal du 19 09 19 qui nous a contrariés et devant les anomalies que nous avons relevées lors de l'enquête publique, nous : **UAPnr et ADVMC**, avons agit.

Un **recours contentieux** contre cette approbation a été envoyé au tribunal administratif de Versailles. Un tel recours n'est pas suspensif. **À suivre !!!**

Avec la nouvelle équipe 2020 nous espérons une meilleure utilisation de cet espace à l'entrée du village et du PNR.

## **Le nouveau site web et son blogs sur 2019**

Katy Tréca

37 personnes sont abonnées au blog dont quelques unes extérieures à l'association voire au village.

Un 1er point statistique a été fait, notamment pour essayer de mieux respecter les centres d'intérêts des abonnés. Il faudra que nous essayions d'améliorer en classant mieux nos articles. En tête des lectures en pourcentage et en termes de lecture de l'article nous avons :

- Les nuisances sonores 77%
- la biodiversité (mais c'est peut être un peu vague) 65%
- Ors 60%

## **Evolution de l'association en termes de gestion**

J'avais imaginé qu'il serait pratique à plus d'un titre de pouvoir adhérer en ligne à l'association, sans qu'il y ait obligation, donc en conservant la façon papier et chèque. Je ne développe pas plus ce sujet car cette proposition a été rejetée.

## **Calendrier prévisionnel**

### **Pour 2020 – les animations ADVMC et PNR proposées pour tous restent gratuites**

- Chantiers participatif : sur la réserve 2 à 3 dates
- Sortie nature : découverte de batraciens
- Forum des associations : participation et animation
- Rallye pédestre en association avec les autres associations de Châteaufort



Ce rallye a été reporté à une période ultérieure pour cause de COVID

- Journée du patrimoine : visite commentée du domaine d'Ors, de la réserve et ouverture de la salle d'exposition

## **Autre animation**

L'Association des Naturalistes des Yvelines organise une exposition de champignons, les 31 octobre & 1er novembre 2020 à la Salle des fêtes du Chesnay-Rocquencourt (78).